

INFO MAIRIE

N° 122

Avril 2019



LE MOT DU MAIRE

L'équipe municipale vient de voter le dernier budget de la mandature 2014/2020.

Après avoir approuvé les comptes administratifs 2018 et affecté les résultats, les élus ont examiné et voté le budget 2019.

En 2018, la collectivité a bénéficié d'une contribution exceptionnelle de 35 000 € de la part de l'Etat dans le cadre de la solidarité rurale. Cette aide a facilité l'exécution du budget, a permis à la fois de renforcer l'épargne nette de la commune et de reporter un excédent plus confortable sur 2019. La dette de la commune a baissé, des emprunts sont arrivés à échéance.

Tous ces facteurs réunis m'autorisent à affirmer que les finances de la commune, bien que tendues, permettront de laisser une situation financière saine à l'équipe qui prendra les commandes de la commune en 2020. Ces résultats encourageants sont essentiellement dus à une gestion des plus rigoureuses au quotidien et ce, depuis des décennies : recherche de recettes et maîtrise des dépenses. Seule la continuité de cette politique permettra d'assurer sereinement l'avenir financier de notre commune.

Une analyse financière, établie par la trésorerie d'Aixe-sur-Vienne vient de nous être remise, elle confirme ces propos et se veut plus rassurante pour l'avenir. Cette analyse sera présentée au conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

Olivier LERENARD

COMPTES-RENDUS CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2019

Absente représentée : Catherine VALLERY-RADOT (procuration à Aurélien BOULESTIN).

Absent excusé non représenté : Philippe MONTIER.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Francis THOMASSON, adjoint aux finances, présente la synthèse des budgets de l'exercice 2018 qui seront votés lors du prochain conseil.

BUDGETS 2019 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Francis THOMASSON énumère les divers travaux qui pourraient être réalisés au cours de l'année 2019 :

- réfection du mur du cimetière,
- rénovation de la garderie et d'une salle de classe : isolation et électricité,
- installation d'une chaudière biomasse,
- remplacement de la bâche du bassin de rétention,
- acquisition d'un lave-vaisselle pour la salle polyvalente,

Des priorités seront faites en fonction des possibilités financières et des besoins.

CHAUFFERIE BIOMASSE ET RÉSEAU DE CHALEUR : CONSULTATION POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

Francis THOMASSON rappelle que l'étude de faisabilité a démontré l'intérêt de la réalisation de ce projet. Il pourrait être retenu pour un financement en 2019 dans le cadre du contrat de développement territorial des énergies renouvelables conclu entre le SEHV et l'ADEME.

Il y a lieu de lancer la procédure d'appel à la concurrence pour la maîtrise d'œuvre. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à réaliser cette démarche.

ALARME ÉGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION

Le contrat de télésurveillance avec la société OPTISECURITE pour la mise en place et la maintenance d'un service de télésurveillance à l'église s'élève à un montant annuel de 348 € H.T. La commune bénéficie d'une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), qui représente 50% du montant H.T. de cette prestation.

La demande de subvention doit être présentée chaque année auprès de la DRAC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'attribution de cette subvention pour 2019.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le maire annonce que la région Nouvelle-Aquitaine souhaite harmoniser l'organisation et les tarifs des transports scolaires.
- ✓ Pascal GAYOU informe que la principale du collège d'Isle précise que les enfants de Jourgnac seront toujours accueillis à Isle contrairement à certaines rumeurs.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019

Absent représenté : Aurélien BOULESTIN (représenté par Catherine VALLERY-RADOT)

BUDGETS :

- ✓ Approbation des comptes de gestion 2018

Le maire rappelle que les comptes de gestion sont tenus par la trésorerie d'Aixe-sur-Vienne.

Les comptes de gestion, conformes aux comptes administratifs, sont approuvés par 12 voix pour et 3 abstentions (Catherine VALLERY-RADOT, Aurélien BOULESTIN, Philippe MONTIER).

- ✓ Vote des comptes administratifs 2019

Francis THOMASSON, adjoint aux finances, présente le tableau récapitulatif.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés		42 567,60		65 759,98		108 327,58
Opérations de l'exercice	558 010,04	663 047,48	121 939,95	64 750,60	679 949,99	727 798,08
TOTAUX	558 010,04	705 615,08	121 939,95	130 510,58	679 949,99	836 125,66
Résultats de clôture		147 605,04		8 570,63		156 175,67
Restes à réaliser			7 394,40	2 465,00	7 394,40	2 465,00
TOTAUX CUMULES			129 334,35	132 975,58	687 344,39	838 590,66
RESULTATS DEFINITIFS		147 605,04		3 641,23		151 246,27
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT						
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		86 707,11	10 578,81		10 578,81	86 707,11
Opérations de l'exercice	29 499,48	80 750,56	154 732,01	81 302,31	184 231,49	162 052,87
TOTAUX	29 499,48	167 457,67	165 310,82	81 302,31	194 810,30	248 759,98
Résultats de clôture		137 958,19	84 008,51			53 949,68
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES			165 310,82	81 302,31	194 810,30	248 759,98
RESULTATS DEFINITIFS			84 008,51			53 949,68

Les comptes administratifs sont approuvés par 11 voix pour et 3 abstentions (Catherine VALLERY-RADOT, Aurélien BOULESTIN, Philippe MONTIER). Le maire ne prend pas part au vote.

- ✓ Affectation des résultats 2018

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions (Catherine VALLERY-RADOT, Aurélien BOULESTIN, Philippe MONTIER), approuve l'affectation des résultats 2018 des 2 budgets comme suit :

- Budget communal : 147 605,04 € dans la section fonctionnement du budget 2019
- Budget assainissement : 84 008,51 € dans la section investissement besoin de financement budget 2018 et 53 949,68 € dans la section fonctionnement du budget 2019.

✓ Subventions et participations 2019

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions (Catherine VALLERY-RADOT, Aurélien BOULESTIN, Philippe MONTIER), vote les subventions aux associations et autres organismes de droit privé pour l'année 2019 comme suit :

ORGANISMES ATTRIBUTAIRES	MONTANTS
Subvention Groupement de Vulgarisation Agricole du canton d'Aixe-sur-Vienne	50 €
Subvention Jeunesses Musicales de France	170 €
Subvention prévention routière	100 €
Subvention à la Fourrière départementale (S.P.A.)	707 €
Subvention collègue d'Isle (foyer)	100 €

REFLEXION SUR LES BUDGETS 2019 :

✓ Taux des taxes locales 2019

Après analyse des comptes administratifs, la commission finances propose une augmentation de 0,5 % de la part communale.

Investissement : débat sur les projets retenus et sur leur financement.

PROJET D'INSTALLATION D'UNE CHAUDIERE BIOMASSE ET RESEAU DE CHALEUR :

Le maire rappelle qu'une étude de faisabilité sur l'opportunité d'installer une chaudière biomasse a été confiée au SEHV. Le résultat de cette étude démontre l'intérêt du remplacement de deux chaudières vieillissantes par une chaufferie biomasse aux granulés qui alimenterait la salle polyvalente, le restaurant scolaire et la garderie.

La facture énergétique serait mieux contrôlée, l'impact environnemental serait réduit.

L'opération, dont le coût total est estimé à 77 300,00 € H.T, a été retenue pour un financement en 2019 dans le cadre du contrat de développement territorial des énergies renouvelables conclu entre le SEHV et l'ADEME, et pourrait bénéficier également des aides de l'Etat et du Département.

Le maire propose le financement suivant :

Dépenses H.T.		Recettes	
Production thermique (chaufferie)	47 740,00	Aide fonds de chaleur (ADEME) (25,07%)	11 970,00
		Subvention département (15%)	7 161,00
		Subvention DETR (25%)	11 935,00
Création Réseau de chaleur	29 560,00	Aide fonds de chaleur (ADEME) (78,38%)	23 170,00
		Subvention département (3,24%)	958,50
		Subvention DETR/FSSIL (5,40%)	1 597,50
		Aides totales (73,47%)	56 792,00
		Autofinancement commune	20 508,00
TOTAL	77 300,00		77 300,00

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'estimation de l'opération de réalisation d'une chaufferie biomasse et son financement tel qu'il est proposé par le maire et l'autorise à :

- solliciter auprès des financeurs les aides susceptibles d'être accordées
- effectuer les démarches et signer les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

ORGANISATION DE LA SORTIE AU PUY DU FOU :

La maire rappelle qu'une sortie au « Puy du Fou » est organisée pour le personnel communal et les élus le 15 juin 2019.

Celle-ci est ouverte au personnel, aux élus, aux conjoints et aux enfants de plus de 10 ans. Les élus, les conjoints, les enfants paieront la totalité de la dépense qui leur incombe.

Le maire indique que la collectivité prendra en charge une partie des dépenses inhérentes au personnel communal à hauteur de 1 000€.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Associations : le maire indique que deux nouvelles associations viennent de se créer sur la commune :

- ✓ TEAM FAMILY COMPETITION (pratique du camioncross)
- ✓ BOULOU BRIANCE RANDO (BBR) club de randonnées VTT et pédestre.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2019

Absente représentée : Catherine VALLERY-RADOT (procuration à Philippe MONTIER)

Absent non excusé : Aurélien BOULESTIN

BUDGETS :

- ✓ Vote des taux des taxes locales 2019

Francis THOMASSON, indique que, lors du dernier conseil, après avoir pris connaissance des résultats des budgets 2018, une augmentation de 0,5 % des trois taux avait été envisagée.

La commission finances fait la proposition suivante :

	Bases 2019 notifiées	Augmentation : 0,50%	Produit attendu
Taxe d'habitation	1 389 000	13,22%	183 626
Taxes foncières propriétés bâties	827 000	16,01%	132 403
Taxes foncières propriétés non bâties	33 400	80,34%	26 834
			342 863

Par 12 voix pour et 2 abstentions (Catherine VALLERY-RADOT, Philippe MONTIER), les nouveaux taux des taxes locales sont approuvés.

- ✓ Vote des budgets 2019

Francis THOMASSON présente les différents budgets prévisionnels comme suit :

Communal :

- section de fonctionnement : **758 014,04 €**
- section d'investissement : **217 396,40 €**

Assainissement :

- section de fonctionnement : **123 548,68 €**
- section d'investissement : **275 457,51 €**

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions (Catherine VALLERY-RADOT, Philippe MONTIER) approuve ces budgets primitifs 2019.

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant de 754,44 € versé par GRDF et de 1 033,69 € versé par Orange pour 2019.

MISE EN ŒUVRE DE LA DEMARCHE REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Le maire rappelle que la commune est soumise au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) depuis le décret d'application du 25 mai 2018, et qu'il y a lieu de se mettre en conformité avec ce dernier.

La communauté de communes du Val de Vienne au nom de toutes les communes adhérentes a été chargée de trouver un organisme afin de remplir cette mission. Le maire présente le contrat établi par le cabinet Thémys.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- autorise le maire à signer et à effectuer toutes les démarches pour le bon déroulement du contrat avec le cabinet Thémys représenté par M. Bernard Roussely,
- désigne le cabinet Thémys représenté par M. Roussely comme délégué à la protection des données,
- dit que ce contrat est conclu pour une durée de 4 ans à partir du 1^{er} mai 2019 et qu'il pourra se poursuivre par reconduction expresse, par période d'une année, sans pouvoir excéder 5 ans au total,
- dit que le coût sera de :
 - ✓ **625 € HT pour l'année 2019**, dont 450 € HT pour la mise en conformité RGPD et 175 € HT pour le suivi, l'assistance, le bilan proratisé ;
 - ✓ **300 € HT** pour le suivi, l'assistance, le bilan, les années suivantes.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés :

Francis THOMASSON informe que le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) propose de coordonner un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et de fioul ainsi que des services associés couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Cette action s'inscrit dans la volonté de favoriser des économies d'échelle par la mutualisation des procédures de passation des marchés et par la massification de la commande, ainsi que l'amélioration des services associés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention présentée et adhère à ce service.

COMMUNE

URBANISME

Travaux : en fonction du type projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Le dossier (formulaire et pièces à fournir) doit être déposé à la mairie de la commune où est situé le projet.

NATURE DES TRAVAUX	PAS DE FORMALITÉ	DÉCLARATION PRÉALABLE	PERMIS DE CONSTRUIRE
Construction nouvelle indépendante de tout bâtiment existant			X
Construction (abri de jardin, garage, dépendance...)	inférieure à 5 m ²	comprise entre 5 m ² et 20 m ²	supérieure à 20 m ² (sauf zone U de PLU sous conditions)
Travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol	inférieure à 5 m ²	comprise entre 5 m ² et 20 m ²	supérieure à 20 m ² (sauf zone U de PLU sous conditions)
Travaux sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé			X
Construction d'un mur d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2 m		X	
Construction d'une piscine non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) à une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m	bassin inférieur ou égal à 10 m ²	bassin compris entre 10 m ² et 100 m ²	bassin supérieur à 100 m ²
Construction d'une piscine couverte hauteur de l'abri au moins égale à 1,80 m		X	
Travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade)		X	
Travaux de ravalement s'ils se déroulent dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière		X	
Changement de destination d'un local transformation d'un local commercial en local d'habitation		sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment	avec modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment

Réalisation d'une division foncière notamment pour en détacher un ou plusieurs lots		X	
Implantation d'une éolienne de moins de 12 m (hauteur du mât = distance entre le sol et le haut de la nacelle)	X		si plus de 12 m de hauteur
Implantation d'une clôture électrique ou non dans un secteur sauvegardé, dans le champ de visibilité d'un monument historique dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ou dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, dans un site ou monument naturel classé ou inscrit au titre du code de l'environnement, dans un secteur délimité comme secteur à protéger par un plan local d'urbanisme (PLU), dans une commune dont le conseil municipal a décidé de soumettre les clôtures à déclaration		X	

Si vous avez déjà entrepris ou réalisé des travaux sans autorisation, vous devez régulariser votre situation auprès de la mairie.

ZONES HUMIDES

Deux représentantes du conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine sont venues à la rencontre du maire et de son 1^{er} adjoint dans le but de leur présenter leur prochain travail d'inventaire et de caractérisation des zones humides de la commune de Jourgnac.

La stagiaire en charge de cette étude sera amenée à réaliser des inventaires floristiques sur des parcelles privées, entre mi-avril et fin-juillet.

Les résultats seront présentés sous forme de cartographies des zones humides consultables dans un rapport final disponible à la mairie.

Le conservatoire vous remercie par avance pour votre compréhension et espère que, grâce à vous, cette étude se déroulera dans les meilleures conditions.

NUISANCES SONORES

BRUITS de voisinage



Respect
et tolérance, apprenons
à bien vivre ensemble.

Les particuliers doivent se plier à des horaires précis quand ils souhaitent passer la tondeuse et utiliser tout autre matériel de jardinage ou de bricolage (tronçonneuses, perceuses, scies...) susceptibles d'occasionner une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore.

Horaires autorisés par arrêté du maire du 25 juin 2018 :

- ✓ les jours ouvrés de 9 h à 20 h
- ✓ les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h
- ✓ les dimanches et jours fériés de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DECHETERIES

Les déchèteries de Bosmie-l'Aiguille et de St-Martin-le-Vieux passent en horaires d'été le lundi 1er avril 2019.

Pour rappel : les déchèteries sont fermées les jours fériés (y compris lundi de Pentecôte)

HORAIRES D'ÉTÉ					
Du 1er avril au 31 octobre					
ST MARTIN LE VIEUX ZA de «Bel Air» 05 55 69 51 98					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	Fermée 13h30 - 18h	Fermée Fermée	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h
.....					
BOSMIE L'AIGUILLE «Gué de Verthamont» 05 55 36 86 95					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Fermée 13h30 - 18h	Fermée Fermée	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h

PERMANENCES DES PRETS DE BROyeurs A VEGETAUX



En partenariat avec le SYDED 87, la Communauté de Communes du Val de Vienne met à disposition gratuitement des usagers du territoire, des **broyeurs à végétaux**. Emprunté pour une durée de 48h, ce matériel permet à chacun de faire son propre broyat de branches, de valoriser ses déchets verts à domicile. Ainsi, vos résidus de tailles retrouveront leur cycle naturel sous la forme de paillage et/ou de compost dans votre jardin.

A compter du 1^{er} avril 2019, les horaires de retrait et de retour évoluent :

Permanences

RETRAIT

Lundi, Mercredi et Vendredi :
16h - 18h

RETOUR

Lundi, Mercredi et Vendredi :
8h30 - 10h30

Centre Technique Intercommunal
« L'Entrepôt »
31 avenue du Général de Gaulle

Aixe sur Vienne (face à la gare)



OFFICE DE TOURISME

L'office de Tourisme du Val de Vienne
46 avenue du Président Wilson à Aix-sur-Vienne
passe en horaires de moyenne saison à partir du
lundi 1er avril :

Mardi, jeudi et samedi : 10h – 12h

Mercredi et vendredi : 10h – 12h / 14h – 18 h



PÊLE - MÊLE

COUPURE D'ÉLECTRICITÉ

Lors d'une coupure d'électricité, le seul numéro de téléphone à contacter est celui qui figure sur votre facture.

La mairie ne dispose pas d'informations complémentaires.

LA CHÂTAIGNERAIE LIMOUSINE



La Châtaigneraie Limousine propose la location de véhicules à petits prix pour les personnes en insertion professionnelle

Vous ne disposez d'aucun moyen de locomotion pour vous rendre à votre travail, à un stage ou à une formation, la Châtaigneraie Limousine met à votre disposition un scooter ou une voiture à frais réduits.

A qui s'adresser ?

Pour bénéficier de ce service de location, vous devez contacter votre référent habituel (conseiller Mission Locale Rurale, assistant social ou conseiller Pôle Emploi ou Cap Emploi) qui fera le point sur votre situation et les pièces à fournir. La Châtaigneraie Limousine vous contactera ensuite pour le rendez-vous de location.

Combien ça coûte ?

Scooter : 1,50 € par jour / Voiture : 6 € par jour

Caution : 200 € pour les scooters / 400 € pour les voitures

Durée de la location : 1 mois renouvelable sous conditions

Votre référent pourra également vous orienter si besoin vers un conseiller mobilité, des ateliers de sensibilisation, des formations (code de la route, permis AM/B).

Ce service de location de véhicules est proposé dans le cadre d'une plateforme départementale, la « Plateforme Mobilité 87 », animée par la Châtaigneraie Limousine et 3 autres associations (Aleas, Rempart, Varlin Pont Neuf).

La Châtaigneraie Limousine, en bref

La Châtaigneraie Limousine est une association loi 1901 qui regroupe 6 Communautés de communes du sud-ouest de la Haute-Vienne (Briance Sud Haute-Vienne, Ouest Limousin, Pays de Nexon-Monts de Châlus, Pays de Saint-Yrieix, Porte Océane du Limousin, Val de Vienne).

Elle accompagne principalement des porteurs de projets, publics ou privés, dans de multiples domaines (économie, services, habitat, mobilité, ...).

Contact : 05 55 70 99 40



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national «Emploi et Inclusion» 2014-2020



ASSOCIATIONS

BOULOU BRIANCE RANDO (BBR)



Ce club nouvellement créé à Jourgnac propose des activités de randonnées VTT et pédestre.

Il n'est pas affilié à une fédération, une simple adhésion permet la pratique de ces disciplines.

L'objectif est la découverte du patrimoine de la commune et des communes environnantes en empruntant les chemins. Il s'agit d'activités de loisirs et non de compétitions, chacun pourra pratiquer à sa guise, à sa cadence, de façon assidue ou ponctuelle. Le club propose des sorties de quelques heures en semaine ou les week-ends. Il organise, également, des sorties sur 2 / 3 jours et des sorties sur une semaine.

Les membres du club n'ont qu'un objectif : pratiquer ces sports, ces loisirs dans la convivialité, la bonne humeur, le partage et le respect des autres. Un programme sera établi en fonction des adhérents.

Pour en savoir plus vous pouvez vous adresser à :

Olivier LERENARD

tel : 06 07 44 95 33,

olivier.lerenard@laposte.net



JOURGNAC-LOISIRS



« Jourgnac-Loisirs », anciennement « Autour du Boulou », est une association qui a vu le jour en 1989.

Elle œuvre pour divertir tous les habitants de Jourgnac.

Afin de vous proposer de nouvelles activités, **nous recherchons des bénévoles et vous invitons à participer à une réunion le 6 juin prochain à 20 h 00 dans la salle du conseil.**

Cette année, il n'y aura pas de marché de pays par manque de bénévoles.

Nous espérons que vous viendrez nombreux le 6 juin avec comme seul objectif de redynamiser cette association jourgnaoise.

Si vous souhaitez plus de renseignements, vous pouvez contacter Béatrice CANOU au 06 81 21 05 72.

Béatrice CANOU

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2019

JUIN :

- Dimanche 2 : vide grenier - APE
- Vendredis soirs : 7/14/28 : concours à la mêlée - Pétanque Jourgnaoise
- Samedi 15 : assemblée générale + concours - club de Tarot
- Vendredi 21 : fête de la musique
- Samedi 29 : fête de l'école - APE

JUILLET :

- Vendredi soir 5 et 12 : concours à la mêlée - Pétanque Jourgnaoise

SEPTEMBRE :

- Samedi 7 ou 14 : remise des cartes en fonction de la date d'ouverture - ACCA
- Jeudi 12 : concours vétérans - Pétanque Jourgnaoise
- Samedi 28 : bal traditionnel ou concert - Les Pieds en musique

OCTOBRE :

- Dimanche 6 : randonnée pédestre et VTT - Boulou Briance Rando et Entente Gymnique
- Samedi 19 : repas d'automne - Club du 3^{ème} âge

NOVEMBRE :

- Dimanche 17 : vide ta chambre APE
- Samedi 23 : assemblée générale - Pétanque Jourgnaoise
- Dimanche 24 : théâtre - Club du 3^{ème} âge

DÉCEMBRE :

- Samedi 7 : Téléthon
- Dimanche 16 : repas des aînés de la commune
- Vendredi 20 : marché de Noël - APE
- Mercredi 18 : assemblée générale - Club du 3^{ème} âge

Info-mairie rédigé par la commission de la communication, imprimé et tiré par la mairie de Jourgnac.

* Les articles écrits en *italique* ne sont pas rédigés par la commission.